



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 4 MAI 2023 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 37
absents représentés : 16
absents excusés : 5

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 4 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de mai à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 26 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Alexandrine AZPEITIA, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Emmanuelle BRESSOUD, Géraldine CAYLA, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUËDE, Sylvie DE ARTECHE, Bertrand DESCLAUX, Gilles DOR, Régis DUBUS, Dominique DUHIEU, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Olivier GOYENECHÉ, Isabelle LABEYRIE, Patrick LACLÉDÈRE, Eric LAHILLADE, Alexandre LAPÈGUE, Cédric LARRIEU, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Aline MARCHAND, Élisabeth MARTINE, Jean-François MONET, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Jérôme PETITJEAN, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Serge VIAROUGE.

Absents représentés :

Mme Françoise AGIER a donné pouvoir à Mme Armelle BARBE, M. Henri ARBEILLE a donné pouvoir à M. Gilles DOR, M. Jean-Luc ASCHARD a donné pouvoir à M. Patrick LACLÉDÈRE, M. Hervé BOUYRIE est suppléé par Mme Pascale CASTAGNET, Mme Véronique BREVET a donné pouvoir à M. Jérôme PETITJEAN, M. Pascal CANTAU a donné pouvoir à Mme Sylvie DE ARTECHE, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Magali CAZALIS a donné pouvoir à M. Alexandre LAPÈGUE, M. Jean-Luc DELPUECH a donné pouvoir à Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST, M. Mathieu DIRIBERRY a donné pouvoir à Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Mme Maëlle DUBOSC-PAYSAN a donné pouvoir à M. Cédric LARRIEU, Mme Florence DUPOND a donné pouvoir à M. Alain SOUMAT, M. Pierre LAFFITTE a donné pouvoir à M. Régis GELEZ, Mme Kelly PERON a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY, M. Christophe VIGNAUD a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, M. Mickaël WALLYN a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LIBIER.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Lionel CAMBLANNE, Séverine DUCAMP, Nathalie MEIRELES-ALLADIO, Olivier PEANNE, Carine QUINOT.

Secrétaire de séance : Madame Armelle BARBE.

OBJET : INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRÉSIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2022 PORTANT MODIFICATION DE LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT ET AU BUREAU

Rapporteur : Monsieur le Président

A - CULTURE



Décision du président n° 20230322DC32 en date du 22 mars 2023 portant organisation de spectacles dans le cadre du festival éveil et culture les 24 et 25 mars 2023 à Pôle Sud

Décision du président n° 20230322DC33 en date du 22 mars 2023 portant approbation des contrats de cession et de coréalisation du spectacle « l'univers a un goût de framboise » le 2 avril 2023 à Messanges

Décision du président n° 20230322DC35 en date du 22 mars 2023 portant approbation de la convention de partenariat avec l'Office artistique de la région Nouvelle-Aquitaine (OARA) pour l'aide à la diffusion en région de la saison 2022/2023 de la Communauté de communes

Décision du président n° 20230322DC36 en date du 22 mars 2023 portant approbation du contrat de cession du spectacle « bleu nuit » par la compagnie fabrique affamée le 6 avril 2023 à Pôle Sud

Décision du président n° 20230406DC40 en date du 6 avril 2023 portant approbation du contrat de cession du concert de E Darta dans le cadre du tremplin « Little pépite » organisé le 7 avril 2023 à l'auditorium de Pôle Sud

B - PATRIMOINE

Décision du président n° 20230301DC25 en date du 1^{er} mars 2023 portant approbation de la convention de mise à disposition au profit du Pays Adour Landes Océanes pour l'occupation des locaux de Pôle Sud à Saint-Vincent de Tyrosse le 16 mars 2023

Décision du président n° 20230308DC28 en date du 8 mars 2023 portant approbation de la convention d'occupation temporaire du domaine privé au profit du club VTT de Labenne pour deux événements de randonnées nocturnes les 22 mars et 14 juillet 2023 sur la commune de Capbreton

Décision du président n° 20230322DC30 en date du 22 mars 2023 portant approbation des conventions d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation d'une activité commerciale au bénéfice des professionnels du nautisme pour les saisons 2022 et 2023

Décision du président n° 20230330DC37 en date du 30 mars 2023 portant approbation de la convention de mise à disposition au profit de l'association centre de rééducation des invalides civils (CRIC) pour l'occupation de l'escale info à Capbreton

Décision du président n° 20230405DC39 en date du 5 avril 2023 portant approbation de la convention de mise à disposition entre la commune de Saint-Vincent de Tyrosse et la Communauté de communes pour la gestion des ânesses de MACS

C - SUBVENTIONS

Décision du président n° 20230308DC29 en date du 8 mars 2023 portant demande d'une subvention au titre de la réduction des pollutions domestiques et pluviales portée par l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour le réaménagement de l'avenue du Junka à Vieux-Boucau comprenant des travaux de gestion intégrée des eaux pluviales, de désimperméabilisation de voirie et de plantations de végétaux

Décision du président n° 20230322DC34 en date du 22 mars 2023 portant demande d'une subvention au titre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dit « fonds vert » pour la réfection du quai Pompidou de Capbreton

Décision du président n° 20230330DC38 en date du 30 mars 2023 portant demande d'une subvention au titre de l'appel à manifestation d'intérêt « pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives » pour le pôle arts plastiques et visuels de Labenne

D - RENOUELEMENT D'ADHÉSION

Décision du président n° 20230419DC41 en date du 19 avril 2023 portant renouvellement d'adhésion de la Communauté de communes à la Mission locale des Landes en direction des jeunes du territoire pour l'exercice 2023



E - MARCHÉS PUBLICS

1 - Marchés et accords-cadres selon la procédure adaptée :

- Services

Assurance « dommages ouvrages et garanties complémentaires » applicables à l'opération de construction du pôle arts plastiques

Notification le 17 mars 2023

Titulaire : Groupement conjoint MAAF / Verspieren à Wasquehal (59)

Montant : 26 333,93 € TTC pour la formule de base + PSE 1 : garantie de bon fonctionnement et PSE 2 : dommages immatériels consécutifs.

- Prestations intellectuelles

Étude prospective pour le développement du port de Capbreton

Notification le 7 avril 2023

Titulaire : Groupement Winch/Via Aqua /Artelia à Saint Nazaire (44)

Montant : 44 935 € HT et une possibilité de bons de commande 5 000 € HT pour les prescriptions inscrites au BPU et pour la durée du marché.

2 - Autres :

Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un pôle culinaire communautaire - Fixation de la rémunération définitive

Notification de l'avenant le 7 avril 2023

Titulaire du contrat de maîtrise d'œuvre : Sextant Architecture à Clermont- Ferrand (mandataire)

Montant : 996 123,19 € HT dont 985 123,19 € HT pour la mission de base et 11 000 € HT pour la mission complémentaire ICPE.

Le conseil communautaire prend acte de ces informations.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

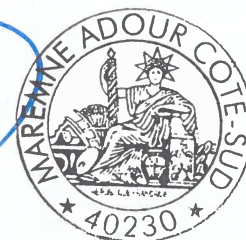
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 04 mai 2023

Le président,

Pierre Froustey



Publié le 5 mai 2023

Envoyé en préfecture le 05/05/2023

Reçu en préfecture le 05/05/2023



ID : 040-24400865-20230504-20230504D08-DE

